

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

***EXTRAIT DU REGISTRE***

***DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE***

-----  
*Séance du 30 janvier 2019*  
 -----

L'an deux mille dix-huit  
 et le trente janvier deux mille dix-neuf  
 à 18 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Yves, Maire.

Étaient Présents :

M CAZORLA, M PANNETIER, M MAGES, Mme ABATE, Mme PIERINI, M BERNE, Mme CROUSIER, Mme MOSCATO, Mme PELLATON, M AGNEL, Mme IGHIR, M CANILLOS, Mme PESTEL, Mme CHAPUIS-FAURE, Mme LANEZ, M PAVON, M BERLEMONT, M MIGNE, Mme MARCADENT, Mme BORNE, M PRIVAT, M PECOUT, Mme OUTALEB

Procurations :

Madame CHENEL donne procuration à Monsieur PANNETIER,  
 Monsieur ANTOINE donne procuration à Monsieur MAGES,  
 Monsieur LENTHERIC donne procuration à Madame CROUSIER,  
 Monsieur SUAREZ donne procuration à Monsieur PELLATON,  
 Madame SOLER donne procuration à Monsieur PRIVAT,  
 Monsieur GARCIA donne procuration à Monsieur PECOUT,

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PAVON Jonathan est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

***Dénomination de voirie privée – Rue Francis ROMAN***

**DÉNOMINATION DE VOIERIE PRIVÉE  
RUE FRANCIS ROMAN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité publique du dénommer cette voie afin de faciliter la localisation de cet ensemble, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toute fin utile,

Considérant la vérification complète du plan de la commune avec le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) et le service Urbanisme,

Considérant que le lotissement « Le Colombel de Roumanet » a été accepté en 2015 et qu'il est primordial de nommer la voie privée que traverse ce lotissement,

Considérant l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 28 janvier 2019,

**Après en avoir délibéré,**

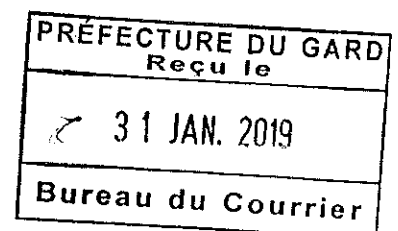
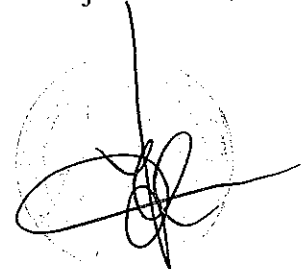
**DECIDE**

De dénommer la rue privée, située à l'intérieur du lotissement « Le Colombel de Roumanet » :

**Rue Francis ROMAN**

Laudun-L'Ardoise le 30 janvier 2019

**Le Maire  
Yves CAZORLA**



*Délibération transmise .....*  
*En Préfecture.....*  
*Affichée le .....*